

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

## PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 septembre 2014

**Le L'an deux mille quatorze et le premier septembre, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du conseil municipal : 22 août 2014.

**Présents** : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Pierre SAROUL, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur Charles BENOIT, Madame Martine LOISEL, Monsieur Martial DUMONT, Monsieur Gerard THERON, Madame Patricia LAMI, Mademoiselle Virginie SEDYKH, Madame Maureen LEAL, Monsieur Alexandre MATRAS.

**Absents excusés représentés** : Monsieur Christian REGAL par Monsieur Olivier DEVRON, Madame Catherine CHARLES ALFRED par Madame Frédérique ANORGA, Madame Stephanie GUEMMI par Mademoiselle Virginie SEDYKH.

**Absents excusés non représentés** : Monsieur Jean Pierre DER SARKISSIAN.

**Secrétaire de séance** : Madame Maureen LEAL.

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès verbal de la séance du 20 juin 2014. Le procès verbal de la séance du 20 juin 2014 n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal présents et est approuvé à l'unanimité.

Avant de procéder à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'ajouter deux délibérations, à savoir :

- Location d'un logement
- Communauté de Communes, convention de mise à disposition des locaux pour les rythmes scolaires

Le conseil municipal accepte le rajout de deux délibérations.

### **Comité des Fêtes subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes d'un montant de 500 euros suite à la demande de sa présidente en raison des conditions météo la fête n'a malheureusement pas eu le succès attendu. Malgré tout, la location des structures mises en place devait être honorée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de verser la somme de 500 euros à ladite association et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 10  
Contre : 2  
Abstention : 2  
Refus : 0

### **Convention d'intervention d'un conseiller de prévention**

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne a délibéré le 16 juin 2014 pour l'acceptation d'une mise à disposition par la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie d'un agent à mi-temps en tant que conseiller de prévention, anciennement ACMO.

Une convention entre la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne et les communes intéressées doit être signée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer cette convention afin de neutraliser les charges des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne le pouvoir au Maire de signer cette convention.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### **Camion pizza**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur CHENAL Hervé demandant l'installation d'un camion pizza sur le domaine public le vendredi soir à Montreuil aux Lions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte l'installation d'un camion pizza sur le domaine public à compter du 19 septembre 2014.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

### **USEDA éradication de 7 ballons fluo**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'USEDA envisage l'éradication de 7 ballons fluos avenue de Paris et rue de l'Eglise.

Le coût total des travaux s'élève à 3 643,92 euros HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de 2 004,16 euros H.T. Elle sera réactualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le remplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- s'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### **Encaissement de chèque**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un chèque d'un montant de 1 507,52 euros concernant le remboursement d'arrêt maladie d'agents. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'encaissement du chèque désignés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### **Compétence de police à la communauté de communes**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré refuse à l'unanimité de donner la compétence police à la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### **SCOT**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### **Réforme territoriale**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet à l'unanimité un avis défavorable au projet de réforme territoriale voulant rapprocher la Picardie à la Région Nord Pas de Calais.

Résultat du vote : Adoptée



Votants : 14  
Pour : 13  
Contre : 1  
Abstention : 0  
Refus : 0

### **Location d'un logement**

Monsieur le Maire informe que le logement sis 59 avenue de Paris est disponible et propose de le louer à Mademoiselle CARAZZAI Gwendoline pour un montant de 400 euros mensuel à compter du 1er septembre 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de louer à Mademoiselle CARAZZAI Gwendoline le logement sis 59 avenue de Paris.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 0

### **Convention de mise à disposition de locaux rythmes scolaires**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de mise à disposition de locaux pour les rythmes scolaires avec la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne le pouvoir au Maire pour signer cette convention.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 0

### **Informations diverses**

\* Opération puçage des bacs verts : un technicien de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne passera le jour où les bacs verts et jaunes sont collectés ensemble. Cette opération se déroulera pendant un mois à compter du lundi 8 septembre 2014. Il faut laisser le bac vert sorti toute la journée du lundi.

\* L'opération brioche se déroulera le vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 octobre 2014.

Vu par Nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le 8 septembre 2014, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire, Olivier DEVRON.

